

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 5 avril 2016
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 5^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absents : madame Abi Koné; monsieur Claude Cuillerier; madame Suzanne Marceau; madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire;

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; madame Sylvie Chartrand, directrice, service de la formation professionnelle; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; monsieur Stéphane Bergeron, directeur adjoint, service des ressources financières; madame Isabelle Garon, directrice adjointe, service des ressources matérielles; madame Barbara Blondeau, coordonnatrice par intérim, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Gina Guillemette, relations de presse; madame Louise Séguin, agent d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC15/16-04-111

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Participation au 40^e congrès annuel de la fédération des comités de parents du Québec les 3 et 4 juin 2016 » (à la demande de monsieur Christian Desjardins);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « À la découverte des étoiles » (à la demande de monsieur Denis Brousseau);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - A) Correspondance en date du 24 mars 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
 - A) Offre de service 2016-2017 : Projet aux fins de consultation
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - A) Cessation partielle des activités durant l'été 2016
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2016-2017, pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2016 – Adoption
 - 6.3. Ressources matérielles**
 - A) École primaire dans l'arrondissement LaSalle – Projet de construction – Nomination des professionnels
 - B) Autorisation de conclusion d'un contrat gré à gré – Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) Critères d'inscription 2017-2018 – Collège Saint-Louis – Adoption pour consultation
- B) Critères d'inscription 2017-2018 – École Guy-Drummond – Adoption pour consultation
- C) Critères d'inscription 2017-2018 – École Jonathan – Adoption pour consultation
- D) Critères d'inscription 2017-2018 – École Nouvelle-Querbes – Adoption pour consultation

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

- A) Transport scolaire – Aide à l'élève en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique pour l'année scolaire 2015-2016

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 23 février au 25 mars 2016

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Participation au 40^e congrès annuel de la fédération des comités de parents du Québec les 3 et 4 juin 2016
- B) À la découverte des étoiles

13. INFORMATION

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC15/16-04-112

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 8 mars 2016, a été remis aux commissaires le jeudi 31 mars 2016;

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
8 mars 2016**

CC15/16-04-113

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Correspondance

**Période de
question du
public**

**Offre de service
2016-2017 :
Projet aux fins de
consultation**

CC15/16-04-114

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 8 mars 2016, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

1. Madame Sophie Chénier, service des ressources éducatives, demande quelles sont les dates exactes de l'horaire d'été. Le choix de vacances des employés doit se faire avant le 15 mai, il est donc pertinent de connaître les dates de l'horaire d'été avant de faire ce choix.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que ce point est à l'ordre du jour et qu'une réponse sera donnée à ce moment.

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet;
- B) Tableau synthèse – offre de service 2016-2017 dans les centres de formation générale;
- C) Tableau synthèse – offre de service 2016-2017 dans les centres de formation professionnelle;
- D) Libellé des articles 251 et 254 de la Loi sur l'instruction publique.

ATTENDU que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes conformément à l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, aux entreprises et de formation continue ont préparé une offre de service en formation générale et en formation professionnelle pour l'année 2016-2017 en collaboration avec les directions de centre;

ATTENDU que la Commission scolaire doit consulter les enseignants avant le **05 mai 2016**, sur la répartition des services éducatifs dans les centres, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter, aux fins de consultation, l'offre de service 2016-2017 telle qu'apparaissant aux documents déposés en soutien de la présente résolution et de procéder à la consultation des enseignants selon les procédures prévues à cet effet.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Cessation
partielle des
activités durant
l'été 2016**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Extrait des conventions collectives;
- C) Consultation officielle des syndicats;

Monsieur Christian Desjardins demande si certains employés pourront travailler malgré la cessation partielle.

Madame Chantal Giasson indique que certaines activités, à caractère exceptionnelle, se tiendront.

Dans le cas des calendriers de vacances et de la question qui a été posée lors de la période de question du public, il est difficile de dire si nous pourrions communiquer les dates exactes avant le 15 mai, parce que toutes les activités prévues l'été ne sont pas encore connues.

Monsieur Dominic Bertrand précise que le projet de résolution prévoit que le directeur général pourra autoriser, ou non, le travail pour certains cas particuliers.

CC15/16-04-115

ATTENDU les dispositions prévues aux conventions collectives du personnel de soutien et du personnel professionnel;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des syndicats concernés par le Service des ressources humaines;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de la Direction générale;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir ou de poursuivre certaines activités durant la période de fermeture de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la recommandation de la Direction du Service des ressources humaines;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maintien et la poursuite de certaines activités durant la période du 24 juillet au 6 août 2016, dont notamment, les activités nécessaires à l'offre de cours de rattrapage pour les jeunes, les activités de formation dans les centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle ainsi que les activités d'entretien ménager;

De mandater le directeur général et les directions générales adjointes pour autoriser durant cette période de fermeture partielle, toutes autres activités nécessaires au bon fonctionnement de la Commission.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Document
« Objectifs,
principes et
critères de
répartition des
allocations entre
les
établissements et
pour la
détermination des
besoins de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys » pour
l'année 2016-
2017, pour entrer
en vigueur à
compter du 1^{er}
juillet 2016 –
Adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2016-2017, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016;
- C) Document « Suivi à la consultation »;
- D) Documents de référence.

Monsieur Ghislain Laporte explique les raisons du désaccord du CCP avec le document soumis. Les parents manquaient d'information pour pouvoir prendre une décision. Il mentionne qu'il serait important et nécessaire qu'une formation sur les OPC soit offerte, puisqu'il s'agit d'un document complexe. Les changements n'étaient pas compris par les comités de parents.

Monsieur Dominic Bertrand mentionne qu'il y aura une formation offerte l'an prochain, mais qu'une grande réforme du document est en train de se faire. Le document devrait être plus simple à comprendre.

CC15/16-04-116

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a soumis à la consultation du Comité central et des comités régionaux de parents ainsi qu'aux conseils d'établissements le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ainsi que de la direction du Service des ressources financières;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

**École primaire
dans
l'arrondissement
LaSalle – Projet
de construction –
Nomination des
professionnels**

CC15/16-04-117

D'adopter le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2016-2017, déposé au soutien de la présente résolution, comme si au long récite, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

Madame Diane Lamarche-Venne s'inquiète de certaines nominations et souhaite qu'un suivi serré du dossier soit fait.

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 présenté au MELS, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet de construction d'une école primaire dans l'arrondissement LaSalle;

ATTENDU QUE le 7 août 2014, le MELS a autorisé la CSMB à réaliser le projet de construction d'une école primaire dans l'arrondissement LaSalle;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet, dans le but de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, afin de répondre aux besoins de la clientèle dans l'arrondissement LaSalle;

ATTENDU QUE le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 1 094 324,85 \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l'ensemble des professionnels;

ATTENDU QU'en date du 10 février 2016 un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination de professionnels relativement au projet de construction d'une école primaire dans l'arrondissement LaSalle;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

ATTENDU la formation du Comité de sélection;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Leclerc associés architectes;
- Génie mécanique et électrique : Les Services EXP inc.;
- Génie civil et structure : Cima +;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection relative à la nomination des professionnels dans le cadre du projet de construction d'une école primaire dans l'arrondissement LaSalle;

ATTENDU QU'en date du 29 mars 2016, le Comité de vérification – Finances et organisation scolaire recommande d'autoriser la nomination des professionnels dans le cadre du présent contrat;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet de construction d'une école primaire dans l'arrondissement LaSalle, afin de procéder à la préparation des plans et devis, soit :

- Architecture : Leclerc associés architectes;
- Génie mécanique et électrique : Les Services EXP inc.;
- Génie civil et structure : Cima +;

PROPOSITION ADOPTÉE.

Autorisation de conclusion d'un contrat de gré à gré – Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton

CC15/16-04-118

Document déposé :
A) Sommaire

Monsieur Ghislain Laporte souhaiterait que le mandat soit mieux ciblé.

Monsieur Dominic Bertrand explique que le mandat donné est en lien avec le secteur de l'approvisionnement et apporte quelques précisions. La proposition est très ciblée.

ATTENDU la volonté et la démarche entreprise par la CSMB visant à assurer l'amélioration continue et l'optimisation de ses services;

ATTENDU l'allocation de 75 000\$ du MEES pour l'embauche d'une firme afin d'optimiser les services administratifs;

ATTENDU l'important volume d'activités géré par le secteur des approvisionnements de la CSMB, il s'avère judicieux de prioriser l'optimisation de ce secteur;

ATTENDU, de ce fait, que la Direction générale désire requérir les services de conseillers pour procéder à une analyse diagnostique du secteur des approvisionnements à des fins d'optimisation des processus et du fonctionnement de celui-ci;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'octroi d'un tel mandat seront couverts par le budget d'optimisation accordé par le MEES à la CSMB pour la réalisation de projets particuliers dans un délai restreint, soit le 30 juin 2016 au plus tard;

ATTENDU QU'au cours de l'année scolaire 2014-2015, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a exécuté, à la demande du MEES, une analyse des processus de 14 commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QUE la CSMB est l'une des commissions scolaires qui a été analysée par cette firme durant l'année 2014-2015;

ATTENDU QU'au terme de ce processus, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a acquis une connaissance approfondie du cadre organisationnel, des procédures et du fonctionnement de la CSMB;

ATTENDU QUE la réalisation d'une analyse diagnostique du secteur des approvisionnements représente un contrat de services d'une valeur estimée de 30 000 \$;

ATTENDU QUE, dans les circonstances, il ne serait pas dans l'intérêt public de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un tel contrat de services;

ATTENDU QU'il y a plutôt lieu, pour des raisons d'intérêt public et d'efficacité ainsi que par souci d'obtenir l'analyse la plus fine et concluante possible, de procéder à l'octroi de gré à gré d'un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exécution d'un tel mandat;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification, finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité:

D'autoriser la conclusion de gré à gré d'un contrat avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'une analyse diagnostique du secteur des approvisionnements de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2017-2018 –
Collège Saint-
Louis – Adoption
pour consultation**

CC15/16-04-119

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2017-2018 – Collège Saint-Louis
(*projet*)
- C) Résolution du Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU QUE les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2017-2018 sont identiques à ceux de l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE les critères proposés pour l'année scolaire 2017-2018 ont déjà été adoptés par le Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2017-2018 du Collège Saint-Louis tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 6 avril au 3 juin 2016.

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2017-2018 –
École Guy-
Drummond –
Adoption pour
consultation**

CC15/16-04-120

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2017-2018 – École Guy-Drummond
(*projet*)
- C) Extrait de l'article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU QUE les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2017-2018 sont identiques à ceux de l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond doit adopter les critères d'inscription 2017-2018;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2017-2018 de l'école Guy-Drummond tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 6 avril au 3 juin 2016;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2017-2018 –
École Jonathan –
Adoption pour
consultation**

CC15/16-04-121

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2017-2018 – École Jonathan (*projet*)
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Jonathan
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU QUE les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2017-2018 sont identiques à ceux de l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Jonathan concernant les critères d'inscription 2017-2018;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2017-2018 de l'école Jonathan tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 6 avril au 3 juin 2016;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2017-2018 –
École Nouvelle-
Querbes –
Adoption pour
consultation**

CC15/16-04-122

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2017-2018 – École Nouvelle-Querbes (*projet*)
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU QUE les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2017-2018 sont identiques à ceux de l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes concernant les critères d'inscription 2017-2018;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2017-2018 de l'école Nouvelle-Querbes tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 6 avril au 3 juin 2016;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Transport scolaire
– Aide à l'élève en
vertu de l'article
299 de la Loi sur
l'instruction
publique pour
l'année scolaire
2015-2016**

CC15/16-04-123

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Tableau d'analyse du budget de l'aide au transport 2015-2016
- C) Article 299 de la Loi sur l'instruction publique

Monsieur Christian Desjardins indique qu'il aurait souhaité que l'on donne un montant à davantage d'élèves, plutôt qu'augmenter le montant.

Madame Geneviève Hotte explique le processus ayant mené à la décision.

ATTENDU QUE la politique de transport scolaire détermine les catégories de transport scolaire offertes par la Commission scolaire et les normes d'admissibilité;

ATTENDU QUE la politique de transport scolaire prévoit la détermination de zones où les élèves sont desservis par le transport public;

ATTENDU QU'il y est aussi stipulé que la Commission scolaire doit déterminer annuellement les modalités d'aide aux parents pour un élève du secondaire en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le budget total prévu pour l'aide au déplacement en 2015-2016 est de 400 000 \$;

ATTENDU QU'il est possible de majorer le budget d'aide au déplacement à 430 000 \$ étant donné les économies réalisées lors des journées de grève;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le montant annuel maximal qu'un élève admissible peut recevoir en 2015-2016;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif de transport;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

De verser une allocation d'aide en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique pour l'élève du secondaire concerné par une zone de transport public désignée, par le biais d'un montant fixe de 156 \$.

De verser ce montant aux parents des élèves répondant aux normes et aux critères d'admissibilité prévus à la politique de transport des élèves, selon les modalités suivantes :

- Le montant est de 156 \$ pour l'année 2015-2016, à savoir 15,60 \$ par mois pour un maximum de 10 mois, de septembre à juin;
- Le montant est déterminé au prorata du nombre de mois où l'élève a été dûment inscrit;
- Le paiement est effectué une fois par année vers la fin de l'année scolaire;
- Pour recevoir l'allocation, les parents doivent signer le formulaire émis par le Service du transport scolaire afin de confirmer l'exactitude des informations.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à
l'ACELF**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du 2
février 2016 du
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Monsieur Yves Pelletier tient à féliciter les participants à la Commission parlementaire sur le projet de loi 86.

Il mentionne par ailleurs que 6 équipes de l'école Pierre-Laporte se sont présentées à Exposciences et qu'une de celles-ci à remporter la médaille d'or.

Il souligne également que lors de la dictée PGL, les 3 premières places ont été remportées par des élèves de la CSMB.

Monsieur Pelletier remercie la direction générale pour la séance d'information sur le budget, mais le comité central de parents a mentionné qu'il manquait un espace question/réponse pour certaines situations particulières.

Monsieur Dominic Bertrand répond qu'une période de question était prévue à la fin, mais que certains parents sont partis. Une équipe de trois personnes était présente à la fin de la rencontre pour répondre aux questions particulières des personnes présentes.

Monsieur Pelletier demande, au nom du CCP, d'obtenir le document des analystes sur le frais chargés aux parents.

Monsieur le directeur général souligne qu'il a un malaise à fournir ce rapport puisqu'il s'agit d'un document interne dans une démarche de vigie.

Monsieur Pelletier indique que le CCP a bien reçu l'avis juridique qu'il avait demandé au secrétariat général sur la question de l'article 292 de la LIP, mais qu'il en demandera un autre sur le même sujet.

Il mentionne aussi que monsieur Jean-Marc Hébert a demandé une rencontre avec le directeur général et les présidents des comités régionaux de parents pour répondre, notamment, à leurs interrogations sur les frais chargés aux parents.

Monsieur Bertrand mentionne que cette rencontre pourra avoir lieu sans problème.

Monsieur Pelletier demande également pourquoi les frais de garde pour une journée pédagogique sont de 9 \$ au lieu de 8.10\$, tel que suggéré par le ministère ?

Madame Josée Duquette répond sur la balise de 9\$. Il ne faut pas confondre les frais permis pour les journées de classe et celles pour les journées pédagogiques.

Information de la présidence

Madame Diane Lamarche-Venne présente son rapport d'activités.

Elle profite de l'occasion pour faire la présentation de madame Gina Guillemette, nouvelle conseillère aux relations de presse.

Elle fait un suivi au sujet du mémoire de la Commission scolaire sur le projet de loi 86 et à l'audit s'étant tenu le matin même en commission parlementaire.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand mentionne que depuis l'automne, la direction générale, en collaboration avec le secrétariat général, travaille au niveau des locations de salles. Les coûts sont revus à la baisse afin de permettre la location par les différents organismes. Notre objectif n'est pas de faire du profit avec ces locations, mais de couvrir les coûts liés à la location.

Les villes seront rencontrées sous peu pour la présentation de la nouvelle grille tarifaire.

Dans le dossier de l'internationalisation, monsieur Paul St-Onge continue dans le dossier avec la Chine, car il en ressort des retombées importantes pour le CSMB.

Dans le dossier OIECEC, les retombées ont été analysées et il a été décidé de mettre fin à l'entente avec monsieur Rino Lévesque. La démarche d'entreprenariat continue tout de même, mais le soutien sera fait à l'interne.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
23 février au 25
mars 2016**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Participation au
40^e congrès
annuel de la
Fédération des
comités de
parents du
Québec les 3 et 4
juin 2016**

Document déposé :

A) Programme – Informations pertinentes

ATTENDU que la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) tiendra son 40e congrès annuel;

ATTENDU que le 40e congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec se tiendra les 3 et 4 juin 2016, au Campus Notre-Dame-de-Foy à Saint-Augustin-de-Desmaures, en banlieue de Québec, sous le thème « *L'école publique : Une œuvre collective* »;

ATTENDU la politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires — Frais de participation;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer les commissaires suivants :

- Madame Louise Leroux;
- Monsieur Christian Desjardins;

pour participer au 40e congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), les 3 et 4 juin 2016, au Campus Notre-Dame-de-Foy, sous le thème « *L'engagement, source de changement* »;

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique «Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que le ou les commissaires délégués remettent à la présidente, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité;

Que le ou les commissaires délégués remettent, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivants la fin de l'activité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**À la découvertes
des étoiles**

Monsieur Denis Brousseau présente la représentation de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au concours.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 04, la séance levée.

La présidente

La secrétaire générale